

# STANDS & AMENAGEMENTS CATALOGUE







## ALIMENTATION ELECTRIQUE

Réf. SOFCC_ELEC_0003	Branchement électrique : 3 kW (16A) monophasé	<b>405,30 € HT</b>
Réf. SOFCC_ELEC_0004	Branchement électrique : 4 kW (18A) monophasé	<b>472,50 € HT</b>
Réf. SOFCC_ELEC_0006	Branchement électrique : 6 kW (32A) monophasé	<b>623,70 € HT</b>
Réf. SOFCC_ELEC_0008	Branchement électrique : 8 kW(40A) monophasé	<b>782,25 € HT</b>

Branchement électrique supérieur à 13 kw (nous contacter)

SOFCC_RAIL_0001	Rail équipé de 3 spots 100 Watts	<b>85,00 € HT</b>
SOFALT_MLTP_0001	Bloc ménager / multiprise 3 prises 10 A	<b>25,00 € HT</b>
SOFALT_MLTP_0002	Rallonge électrique 5 m	<b>30,00 € HT</b>
SOFALT_MLTP_0003	Rallonge électrique 10 m	<b>50,00 € HT</b>

Commande à effectuer au plus tard < 30/04/2024

**Avec 1kW , on peut brancher 1 ordinateur portable + 2 chargeurs GSM**

**ATTENTION ! Une machine à café consomme a elle seule 1kW.**

*Toute augmentation de puissance effectuée sur site, se verra supporter un surcoût de +20% par rapport aux tarifs initiaux.*



## REVETEMENTS DE SOL (moquette, lino,...)

Le comité organisateur de la SOFFCO.MM pour des raisons écologiques et de retraitement des déchets ne souhaite pas voir commercialiser de revêtements de sol à destination des stands.





## STANDS NUS

Cet espace comprend la mise à disposition de l'espace nu sur lequel le stand est à construire en respect du marquage au sol.

(accepté à partir d'une surface minimum de 9m<sup>2</sup>).

Alimentation électrique 1kw sur fiche femelle. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

Hauteur maximum stand :

- 4 m stand sans mitoyenneté
- 3 m en mitoyenneté et un retrait de 1 m des stands voisins

Commande à effectuer au plus tard < 30/04/2024

### Stands Nus

550€ HT /m<sup>2</sup> jusqu'au 20 février 2024

600 € HT /m<sup>2</sup> à partir du 21 février 2024



## STANDS MODULAIRES

L'équipement de ce stand comprend :

- 1 structure modulaire / (hauteur 2,40m) avec panneaux mélaminés blancs. Jonctions grises.
- 1 enseigne avec nom de la société
- 1 rail de 3 spots

Alimentation électrique 1kw. L'augmentation de la puissance du boîtier électrique inclus est à commander en sus.

Nettoyage une fois par jour de l'espace (sol aspiré, corbeille vidée)

Commande à effectuer au plus tard < 30/04/2024.

### Réserve stand modulaire

Réserve de stockage d'angle de 1,0 m x 1,0 m sur stand modulaire avec porte fermeture à clé.

1 porte + 1 cloison

Réf. SOFCC\_RES\_0001 :

**225.00 € HT**

### Cloison mélaminée/ modulaire avec montage

Réf. SOFCC\_CLOI\_0001

**52.00 € HT**

### Stands Modulaires

590€ HT /m<sup>2</sup> jusqu'au 20 février 2024

640 € HT /m<sup>2</sup> à partir du 21 février 2024





# HABILLAGE CLOISONS MODULAIRES / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci-dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues.

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **14 mars 2024** à l'adresse suivante : [graphisme@edupartners.fr](mailto:graphisme@edupartners.fr)



Potelets / Jonctions en alu gris  
Cloisons / Panneaux blancs

Dimensions adhésif sur les cloisons : **2400 x 965mm**

**1 CLOISON** - 198€ HT

**2 CLOISONS** - 396 € HT

**De 3 à 5 CLOISONS** - Remise de 5%

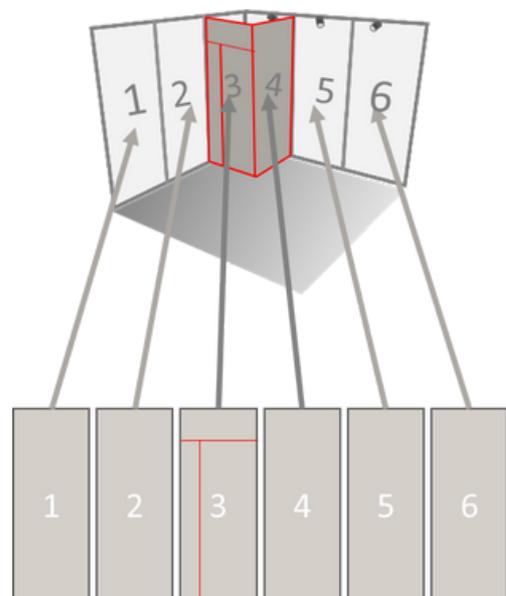
**De 6 à 9 CLOISONS** - Remise de 15%

**Supérieur à 10 CLOISONS** - Nous consulter

Réf : SOFDOM\_VINL\_CLOI\_0001

**2400 MM** Réserves de 1m<sup>2</sup> : ouverture vers l'extérieur

Numérotation de gauche à droite





## HABILLAGE CLOISONS MODULAIRES / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues (page 6)

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **14 mars 2024** à l'adresse suivante : [graphisme@edupartners.fr](mailto:graphisme@edupartners.fr)

### POSE DE VINYLE SUR COMPTOIR

Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0001\_FC

Pose de vinyle sur comptoir intégral (façade + côtés)

L 91.0 x P 37.4 x H 75.5 cm

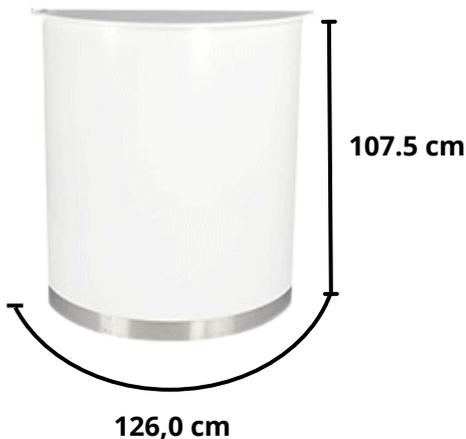
**168.00 € HT**

Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0001\_F

Pose de vinyle sur comptoir en façade bandeau

L 91.0 x H 75.5 cm

**129.00 € HT**



Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0002\_F

Pose de vinyle sur comptoir intégral en façade / surface arrondie L 126.0 x H 107.5 cm

**189.00 € HT**

Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0003\_F

Pose de vinyle sur comptoir intégral en façade / surface arrondie L 170.0 x H 93.5 cm

**205.00 € HT**





## HABILLAGE CLOISONS MODULAIRES / VINYLE

Veillez à respecter l'ordre des visuels en fonction de l'emplacement de la porte de votre réserve comme ci dessous. Fournir un visuel par panneau dans les dimensions prévues (page 6)

Fichier PDF haute résolution à fournir avant le **14 mars 2024** à l'adresse suivante : [graphisme@edupartners.fr](mailto:graphisme@edupartners.fr)

### POSE DE VINYLE SUR COMPTOIR

**Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0004\_FC**

Pose de vinyle sur comptoir intégral (façade + côtés)

Côtés L 30.7 cm x H 69.6 cm

Façade bandeau L 80.2 H 69.60 cm

**155.00 € HT**



**Réf : SOFDOM\_VINL\_COMPT\_0004\_FB**

Pose de vinyle sur comptoir en façade bandeau

Façade bandeau arrière L 80.2 H 69.60 cm

**135.00 € HT**



**Réf : SOFDOM\_VINL\_VTRN\_0001\_FC**

Pose de vinyle sur comptoir vitrine intégral (façade bandeau + côtés)

Côtés L 27 cm H 58 cm

Façade bandeau L 66.50 cm H 58 cm

**155.00 € HT**

**Réf : SOFDOM\_VINL\_VTRN\_0001\_FB**

Pose de vinyle sur comptoir vitrine en façade

Façade bandeau L 66.50 cm H 58 cm

**135.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_VTRN\_0001

### COMPTOIR VITRINE 0001

L 79 x P 39 x H 106 cm  
Rangement bas portes coulissantes avec vitrine éclairée 2 spots 20 w Vinyle sur comptoir-vitrine (côtés) L 27 cm H 58 cm Vinyle sur façade arrière L 66.50 cm H 58 cm

215.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_COMPT\_0001

### COMPTOIR BLANC 0001

L 120 x P 55 x H 102 cm  
Vinyle façade & coté : L 91 x H 75.50 cm  
L coté 37.40 x H coté 75.50 cm  
Comptoir avec portes coulissantes, tablette et étagères

203.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_COMPT\_0002

### COMPTOIR BLANC 0002

L 100 x P 40 x H 116 cm  
Façade / Vinyle : L 126.50 x H 107 cm  
Comptoir avec plaque de protection et étagère intérieure

195.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_COMPT\_0003

### COMPTOIR BLANC 0003

L 150 x P 40 x H 112 cm  
Façade/ Vinyle : 170.50 x 93.50 cm  
Comptoir avec plateau en plexiglass transparent, plaque de protection et étagère intérieure

285.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_COMPT\_0004

### MEUBLE RANGEMENT 0004

L 80 x P 40 x H 77 cm  
Vinyle sur côtés meuble L 30,70 x H 69,60 cm  
Vinyle façade arrière L 80.2 H 69.60 cm  
Rangement bas avec portes coulissantes et étagères

135.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_VTRN\_0002

### VITRINE HAUTE 0002

L 45 x P 40 x H 169 cm  
Vitrine haute avec 3 étagères en verre, éclairée 4 spots 20 w

202.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_TABL\_0001

### TABLE RONDE BLANCHE 0001

P 70 x H 74 cm  
Table avec pied argenté

85.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_TABL\_0002

### TABLE RONDE BLANCHE 0002

P 85 x H 74 cm  
Table avec 3 pieds

85.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_TABL\_0003

### TABLE RONDE BLANCHE 0003

P 70 x H 40 cm  
Table basse avec pied argenté

85.00 € HT



RÉF. : SOFCC\_TABL\_0004

### TABLE RECTANGLE 0004

L 120 x P 80 x H 74 cm  
Table rectangulaire pliante avec plateau en mélaminé

**50.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_TABO\_0001

### TABOURET HAUT BLANC 0001

L 43 x P 52 x H 92 cm  
Tabouret haut avec dossier et repose pied

**65.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_TABO\_0002

### TABOURET HAUT BLANC 0002

L 57 x P 42 x H 65 à 75 cm  
Tabouret à hauteur réglable, avec pied en acier chromé et assise imitation cuir

**65.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_TABO\_0003

### TABOURET HAUT BLANC 0003

P 37 x H 75 cm  
Tabouret ligne design, assise imitation cuir et repose-pied en acier

**58.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_TABO\_0004

### TABOURET HAUT BLANC 0004

L 18 x P 44 x H 77 cm  
Tabouret avec siège moulé confortable et léger. Pied design, conçu de 3 pieds

**65.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_CHAI\_0001

### CHAISE BLANCHE 0001

L 52 x P 49 x H 48 cm  
Chaise en polypropylène, dossier rond et pieds carrés

**38.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_CHAI\_0002

### CHAISE BLANCHE 0002

L 42 x P 47 x H 45 cm  
Chaise avec une structure monocoque. Conçue de 4 pieds et de patins anti-dérapants

**38.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_CHAI\_0003

### CHAISE BLANCHE 0003

L 45 x P 45 x H 49 cm  
Chaise avec dossier en bois. Conçue de 4 pieds en acier et de patins anti-dérapants

**38.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_FAUT\_0001

### FAUTEUIL ROUGE 0001

L 64 x P 40 x H 43 cm  
Fauteuil confortable avec accoudoirs et pieds en bois

**95.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_FAUT\_0002

### FAUTEUIL BLANC 0002

L 45 x P 43 x H 44 cm

Fauteuil avec pieds en acier et détail au niveau du dossier

**55.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_FAUT\_0003

### FAUTEUIL BLANC 0003

L 58 x P 44 x H 46 cm

Fauteuil en polypropylène avec pieds en acier

**50.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_FAUT\_0004

### FAUTEUIL ROUGE 0004

L 58 x P 75 x H 40 cm

Fauteuil bas confortable en couleur rouge

**95.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_MD\_0001

### MANGE-DEBOUT BLANC 0001

P 70 x H 110 cm

Mange-debout avec plateau rond, repose pied en acier

**90.00 € HT**



RÉF. : SOFCC\_MD\_0002

### MANGE-DEBOUT BLANC 0002

L 70 x P 70 x H 110 cm

Mange-debout avec plateau carré, repose pied en acier

**90.00 € HT**



## AUTRES AMENAGEMENTS

### Ecrans TV plat sur pied

40 pouces

TV + Support + installation

Réf. SOFCC\_SCRN\_40

**525.00 € HT**

55 pouces

TV + Support + installation

Réf. SOFCC\_SCRN\_55

**675.00 € HT**

60 pouces

TV + Support + installation

Réf. SOFCC\_SCRN\_60

**800.00 € HT**



(Photo non contractuelle)

### Machine à Café

150 doses inclus (Gobelets carton + spatules + sucre)

Réf. SOFCC\_CAFE\_0001

**210.00 € HT**

### Recharges café 150 doses

Réf. SOFCC\_CAFE\_0002

**155.90 € HT**



(Photo non contractuelle)

### Corbeille 0001

Plastique 0.29 m x H 0.30 m

Réf. SOFCC\_CORB\_0001

**9.00 € HT**



### REFRIGERATEUR 140 L 0001

L 55 x P 55 x H 82 cm

Réf. SOFCC\_FRIG\_0001

**105.00 € HT**



(Photo non contractuelle)

### REFRIGERATEUR 230 L 0002

230 L avec freezer / L 55 x P 62 x H 126 cm

Réf. SOFCC\_FRIG\_0002

**145.00 € HT**



(Photo non contractuelle)



## AUTRES AMENAGEMENTS

### Présentoir haut blanc 0001

4 espaces de rangement format A4

L 25 x P 25 x H 193 cm

Réf. SOFCC\_PRES\_0001

**98.00 € HT**



(Photo non contractuelle)

### Porte-manteau BLANC 0001

P 30 x H 170 cm

Réf. SOFCC\_MANT\_0001

**45.00 € HT**



(Photo non contractuelle)

### Étagère rangement 0001

4 étagères

L 80 x P 40 x H 170 cm

Réf. SOFCC\_ETAG\_0001

**76.00 € HT**



(Photo non contractuelle)

## Article 1 :

Les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions des conditions générales, la réglementation du lieu et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

## Article 2 :

Les candidatures et bons de commande sont à adresser à : EduPartners – 66 avenue Georges Clémenceau – Le Perreux sur Marne.

## Article 3 :

Les demandes de réservation, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les bons de commandes fournis par EduPartners. Cette demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée d'un acompte de 50% TTC du total (par virement à l'ordre d'EduPartners). Une facture d'acompte de 50% TTC sera envoyée en retour.

Règlement du solde 10 semaines minimum avant la date de la manifestation. Pour toute demande après cette date, l'intégralité du montant est due à la réservation.

## Article 4 :

Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité d'Organisation n'aura pas à motiver la décision qui sera notifiée au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners.

## Article 5 :

Le certificat d'admission est nominatif, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord écrit par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du lieu une surface autre que celle proposée par le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners.

## Article 6 :

Toute distribution de publicité et tracts ne pourra être effectuée que sur le stand attribué à l'exposant.

## Article 7 :

Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé à l'ouverture des Journées, le Comité d'Organisation de l'événement et EduPartners, qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement, ne sera pas dans l'obligation de rembourser les sommes déjà versées. En cas d'annulation par un exposant 8 semaines avant le premier jour du congrès, l'organisateur conserve à titre d'indemnité l'acompte de 50%. Si l'annulation intervient après cette date, la totalité des sommes dues reste exigible et sera conservée à titre d'indemnité de rupture.

## Article 8 :

Les exposants prendront les lieux dans l'état dans lequel ils les trouveront et devront les laisser dans le même état, toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Ils seront responsables directement vis-à-vis du lieu, le Comité d'Organisation et EduPartners ne pouvant en aucun cas être considéré comme responsable.

## Article 9 :

Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation des journées et EduPartners qui répartissent les emplacements dans l'ordre d'arrivée des réservations, en tenant compte le plus possible des désirs exprimés par les exposants. Le plan d'exposition et le dossier exposant reprenant les informations techniques seront envoyés dans les meilleurs délais.

## Article 10 :

Si le Comité d'Organisation des journées et EduPartners se trouvent dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Installation et décoration des stands :

## Article 11 :

Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant les 23, 24 mai 2024 durant toute la durée de l'événement. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

## Article 12 :

Les exposants devront se conformer aux instructions du lieu et EduPartners, pour la réglementation des entrées et des sorties de marchandises et notamment, pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte de l'établissement.

## Article 13 :

Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et installé sur leur stand. Le Comité d'Organisation et EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet.

## Sécurité :

## Article 14 :

D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les mesures de sécurité dictée par la Préfecture. Ces éléments figureront dans le dossier technique qui sera adressé aux exposants.

## Article 15 :

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques (Comité d'organisation des journées) et techniques (EduPartners) ainsi que contre les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

## Article 16 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners auront le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Toutes ses décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

## Article 17 :

Toute infraction à l'une des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. Le Comité d'Organisation des Journées et EduPartners pourront disposer de la façon qui leur conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

## Article 18 :

En cas de force majeure, les dates du congrès et de l'exposition pourront être modifiées ou celles-ci pourront être purement et simplement annulées. Dans ces conditions, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité au Comité d'Organisation et à EduPartners, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre de l'organisateur.

## Article 19 :

Le Comité d'Organisation des journées et EduPartners ne pourront être tenus responsable d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation.

## Article 20 :

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris sont compétents

Les conditions générales de location stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance du client et font la loi des parties. Toute location vaut acceptation de ces conditions générales de location sans réserve par le client.

## I / Commande

Toute commande pour être valable doit faire l'objet de l'approbation d'EduPartners. Le client doit passer sa commande via le bon de commande. La commande ne deviendra définitive qu'après la signature par le client du devis émis par EduPartners. Il en sera de même pour toute demande de modification et / ou de commande complémentaire. Le règlement de la totalité de la commande, incluant l'assurance, devra être joint à la commande. Toute commande non accompagnée de son règlement ne pourra être honorée. A défaut, la prise en compte de la commande pourrait être compromise.

## II / Modification – annulation

Selon la disponibilité des stocks et les délais de réalisation de la prestation, EduPartners se réserve la possibilité de fournir en lieu et place du mobilier commandé, un mobilier de remplacement de qualité identique. Le client sera réputé l'accepter en l'absence d'un refus de sa part dès réception de la confirmation de commande. Aucune modification de commande ne pourra être acceptée dans les 24 heures précédant la livraison. Toute annulation de commande même partielle restera intégralement facturée. A titre dérogatoire, EduPartners pourra accepter par écrit l'annulation qui entrainera en tout état de cause l'émission d'une facture d'indemnité correspondant à 20% HT du montant total de la commande.

## III / Tarifs – règlement

Tous les prix indiqués par EduPartners s'entendent en euros, hors taxes, sans escompte pour une durée de location inférieure à 10 jours. Sauf conventions particulières, le règlement de la totalité du montant TTC de la commande, incluant la participation à l'assurance, devra être joint à celle-ci et sera payable par chèque ou virement.

## IV / Intérêts de retard

En cas de retard de paiement, le client sera redevable de plein droit, sans mise en demeure, d'une pénalité de retard, égale à une fois et demi le taux d'intérêt légal, applicable en accord avec la loi du 31 décembre 1992.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. – Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

A défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance, les autres factures échues ou non échues deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure ou autre formalité.

## V / Livraison – reprise

La livraison du matériel loué est effectuée par le prestataire du centre de congrès, prestataire d'EduPartners, selon les conditions indiquées dans la confirmation de commande transmise au client. La livraison est prévue au plus tôt la veille de la manifestation et la reprise au plus tard le lendemain de la manifestation (sauf conditions spéciales). Le client est responsable du mobilier loué de sa livraison à sa reprise. Le mobilier loué en bon état devra être utilisé conformément à sa destination et le client s'engage à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Le client est responsable de toute détérioration, perte ou vol éventuel du mobilier. Le client prendra toute disposition en vue de se garantir contre ces risques et d'une manière générale tout sinistre dont il sera tenu responsable. Tout matériel cassé ou manquant ainsi que tout dommage seront facturés. De convention expresse, le matériel sera repris dès la fermeture de la manifestation. Le locataire devra en conséquence prendre toutes dispositions en ce sens et notamment retirer toute documentation ou autre objet lui appartenant ou à ses visiteurs. EduPartners ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la disparition, détérioration ou autre dommage de tout objet ou autre que le client n'aurait pas retiré du matériel loué. Toute contestation sur la qualité ou la quantité du mobilier loué doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24 heures après la livraison. Passé ce délai aucune contestation ne sera admise.

## VI / Assurance

Les exposants sont responsables du matériel loué et installé sur leur stand. EduPartners déclinent toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites. Une assurance spéciale doit être prise directement par l'exposant à cet effet. L'exposant renonce à tout recours contre les organisateurs et les propriétaires des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts...) et ou loué ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents pendant la manifestation.

## VII / Clause Pénale

Si la carence du client rend nécessaire un recouvrement judiciaire, le client s'engage à régler, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinaires et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 20% du montant principal HT de la créance.

## VIII / Loi applicable et attribution de juridiction

Les contrats conclus par EduPartners sont régis par la loi française. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution des présentes, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, le tribunal de commerce est seul compétent.



A retourner à [l.bennai@edupartners.fr](mailto:l.bennai@edupartners.fr) avant le 17/04/2024

Société :

Adresse de facturation :

Pays :

Code postal :

N° TVA intracommunautaire :

Contrat de fonction :

Le signataire, dûment habilité, renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques ainsi que contre le propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vols, dégâts, ...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs permanents ou vacataires présents pendant la manifestation.

Nom et fonction du signataire :

Cachet de la société

Signature avec la mention manuscrite  
"lu et approuvé"

